

FEDERATION DU SECOURS POPULAIRE

FRANÇAIS DES ALPES MARITIMES

30 RUE BONAPARTE

06300 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE

CLOS LE 31/12/2019

Aux membres de l'association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fédération du Secours Populaire Français des Alpes Maritimes**, relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par Comité Départemental sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations



En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2008-12 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles clients/ventes, fournisseurs/achats, personnel, trésorerie et les CVN en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance du rapport de gestion et des documents à caractère financier remis par votre Comité Départemental, en vue de votre Assemblée Générale

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'Association relatives aux comptes annuels



Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Départemental.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations



fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 20/04/2020


Véronique BRAULT

Commissaire aux Comptes





Bilan

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2019	Montant net 2018
Immobilisations incorporelles:	711	711		
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	711	711		
Avances et acomptes et immobilisations en cours				
Immobilisations corporelles:	896 515	531 452	365 063	319 177
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	88 300	12 161	76 139	78 352
Installations techniques, matériel et outillage industriels	177 344	160 109	17 235	20 623
Autres immobilisations corporelles:	622 070	359 181	262 889	220 202
<i>Installations générales, agencements divers</i>	409 423	178 053	231 370	164 118
<i>Matériel de transport</i>	185 739	155 004	30 735	54 209
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	14 051	13 970	81	529
<i>Mobilier</i>	12 857	12 153	703	1 346
Biens grevés de droit				
Avances et acomptes et immobilisations en cours	8 800		8 800	
Immobilisations financières:	14 620		14 620	14 900
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	14 620		14 620	14 900
I. Actif immobilisé	911 845	532 162	379 683	334 077
Total				
Stocks et en cours:	3 059		3 059	5 444
Autres approvisionnements	3 059		3 059	5 444
Marchandises				
Créances :	163 694		163 694	123 160
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	59 616		59 616	47 947
Autres créances (dont produits à recevoir)	104 078		104 078	75 213
Valeurs mobilières de placement et FNS	761 921		761 921	779 824
Disponibilités	66 036		66 036	66 504
Charges constatées d'avance	16 637		16 637	4 841
II. Actif circulant	1 011 348		1 011 348	979 773
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	1 923 193	532 162	1 391 031	1 313 850



Supprimez du texte ici



Bilan

En Euros	Année 2019	Année 2018
Fonds propres:	1 043 379	1 080 447
Fonds statutaires sans droit de reprise	68 325	35 325
Projet associatif et réserves	500 000	500 000
Report à nouveau	545 123	628 869
Résultat de l'exercice	- 70 068	- 83 747
Autres fonds:		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Subventions d'investissements sur bien renouvelable par Apports Association Nationale - Fédération		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur bien non renouvelables		
I. Fonds propres	1 043 379	1 080 447
Ecart de combinaison		
II. Ecart de combinaison		
Provisions pour risques		
III. Provisions		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur dons et legs	9 430	6 270
Fonds dédiés sur autres ressources	71 219	77 833
IV. Fonds dédiés	80 649	84 102
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses SPF		
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 706	32 751
Dettes fiscales et sociales	59 838	64 443
Dettes sur immobilisations	6 094	
Autres dettes (dont charges à payer)	81 403	52 106
Produits constatés d'avance	34 962	
V. Dettes	267 003	149 300
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 391 031	1 313 850





Compte de résultat

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En Euros	Année 2019	Année 2018
I- Les produits d'activités:		
Vente de marchandises, de services et de publications SPF	10 823	911
Subventions d'exploitation hors subventions privées	242 416	250 911
Dons manuels	164 843	149 309
Mécénat, parrainage et autres concours privés	10 031	21 146
Legs	3 942	
Participations des destinataires de la solidarité	90 734	92 413
Produits d'initiatives	666 483	643 370
Cotisations statutaires	3 282	3 670
Autres produits	72 330	83 634
Reprises sur provisions et transferts de charges	24 190	25 547
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	23 200	66 630
I - Les produits d'activités	1 312 275	1 337 541
II- Les charges d'activités:		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock	2 385	- 5 444
Achats de marchandises, matériels et fournitures	103 173	117 027
Autres achats	35 774	13 310
Services extérieurs	307 035	292 710
Autres services extérieurs	135 045	125 906
Impôts, taxes et versements assimilés	28 956	27 740
Salaires et traitements	367 487	370 287
Charges sociales	132 205	144 247
Dotations aux amortissements et aux dépréciations:	62 794	56 080
<i>Sur immobilisations: dotations aux amortissements</i>	62 794	56 080
<i>Sur immobilisations grevées de droit: dotations aux dépréciations</i>		
<i>Sur actif circulant: dotations aux dépréciations</i>		
<i>Pour risques et charges: dotations aux dépréciations</i>		
Cotisations statutaires	70 900	76 594
Autres charges	129 604	208 056
Engagements à réaliser sur ressources affectées	19 746	3 948
II - Les charges d'activités	1 395 105	1 430 460
Résultat Activité	- 82 830	- 92 920
III- Les produits financiers:		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	12 332	12 385
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
III - Les produits financiers	12 332	12 385
IV- Les charges financières:		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Différences négatives de change		3
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
IV - Les charges financières		3
Résultat Financier	12 332	12 381
V- Les produits exceptionnels:		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 836	4 146
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		





Compte de résultat

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En Euros	Année 2019	Année 2018
V - Les produits exceptionnels	2 836	4 146
VI- Les charges exceptionnelles:		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 407	7 354
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
VI - Les charges exceptionnelles	2 407	7 354
Résultat Exceptionnel	429	- 3 208
5 - Ecart de combinaison :		
5 - Ecart de combinaison		
Résultat Combinaison		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	1 327 443	1 354 071
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 397 512	1 437 818
EXCEDENT OU INSUFFISANCE (total des produits - total des charges)	- 70 068	- 83 747
En Euros	Année 2019	Année 2018
Bénévolat	1 163 668	1 083 543
Prestations en nature	158 509	61 787
Dons en nature	1 722 768	2 900 776
Données extracomptables - Ressources	3 044 945	4 046 106
Total	3 044 945	4 046 106
Bénévolat	1 163 668	1 083 543
Prestations gratuites	158 509	61 787
Secours en nature	1 722 768	2 900 776
Emplois des contributions volontaires en nature	3 044 945	4 046 106
Total	3 044 945	4 046 106



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

FEDERATION DES ALPES MARITIMES

COMPTES

SOCIAUX

Annexe aux comptes annuels

De l'exercice clos le 31 décembre 2019

Montants exprimés en euros

03 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**04 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

- 04 Présentation des comptes
- 04 Méthode générale
- 04 Changement de méthode d'évaluation et de présentation
- 04 Durée de l'exercice et date de clôture
- 04 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières
- 06 Méthode d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances
- 06 Subvention d'investissements
- 06 Fonds dédiés : opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice
- 06 Provisions pour risques et charges
- 06 Indemnités de départ à la retraite (I.D.R.)
- 07 Contributions volontaires en nature (CVN)
- 08 Compte d'emploi des ressources (CER)
- 08 Évènements postérieurs à la clôture

09 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 09 Rémunérations des dirigeants
- 06 Honoraires des commissaires aux comptes
- 09 Engagements hors bilan
 - 09 Engagement pris en matière de retraite
 - 09 Crédit-bail

11 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

- 11 Actif
- 11 Passif

12 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 12 Ventilation par nature des produits d'activités
- 12 Effectif
- 12 Résultat exceptionnel

13 AUTRES INFORMATIONS

- 13 Contributions volontaires en nature

14 COMPTES D'EMPLOI DES RESSOURCES

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2019

I. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Fermeture de l'antenne de VENCE pendant 2 mois, pour travaux suite à un dégât des eaux.

Fermeture de l'antenne de BONAPARTE (Brocante et Fripes) pour travaux de rénovation.

Rupture conventionnelle avec un salarié fin octobre.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ♦ le bilan,
- ♦ le compte de résultat,
- ♦ l'annexe

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2014-03 et n°99-01.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'ÉVALUATION ET DE PRESENTATION

Néant

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financière sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Électricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement.

METHODES D'ÉVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Pour les subventions d'investissements qui financent l'achat d'un bâtiment, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment).

Cette règle s'applique à partir des comptes 2015 pour les subventions perçues à partir de 2015. Les subventions reçues au cours des exercices précédents et amorties au rythme des dotations aux amortissements ne feront pas l'objet de régularisations.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....

- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives...
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 15,35 € pour 2019.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2019, le volume horaire a été évalué à 202 heures

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels lorsque la fédération fait appel aux dons via son site internet. Il est établi conformément au Règlement du Comité de la réglementation comptable n°2008-12 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2008.

Le taux de prélèvement sur les dons pour financer l'organisation s'élève à 0% conformément à la décision des instances départementales. Le taux de prélèvement maximal admis est de 8%.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers de la fédération ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et la fédération s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La fédération, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entités, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par l'organe de gouvernance des états financiers 2019 de la fédération, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation.

III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les 3 plus hauts cadres dirigeants sont : le secrétaire général, le trésorier et le secrétaire départemental en charge de la vie associative. Les mandats d'élus étant bénévoles, ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

Les rémunérations cumulées perçues par les élus du comité départemental disposant d'un contrat de travail et salarié à ce titre s'élèvent à 113 773 €.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2019 s'élèvent à 8 148 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

3.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 62 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 0,77 %
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 24 235 €.

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes

V. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2019 est de 14.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2019 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) - est principalement issu :

♦ Du cumul des catégories suivantes de produits =	2 836.49 €
Produits d'éléments d'actifs cédés	0 %
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	0 %
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	95 %

qui représentent à elles trois, 95 % des produits exceptionnels

♦ Du cumul des catégories suivantes de charges =	2 407.10 €
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	43 %
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0 %
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0 %

qui représentent à elles trois, 43 % des charges exceptionnelles

VI. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La fédération bénéficie de contributions volontaires en nature qui sont présentées en pied de compte de résultat pour un montant de 3 044 945 Euros.

Détail des contributions volontaires en nature de la fédération en pied de CER en page suivante.

VII. COMPTE D'EMPLOI DE RESSOURCES (T1)

Se reporter au tableau en page précédente.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte d'Emploi des Ressources (CER) pour l'exercice 2019 conformément à la publication au journal officiel du 21 décembre 2008 de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement n°2008-12 du Comité de la réglementation comptable, applicable au 1er janvier 2009.

Le CER se présente en quatre colonnes, deux pour les emplois et deux pour les ressources. Pour chacune :

- ♦ les colonnes numérotées 1 et 2 dans le tableau sont équivalentes aux charges et aux produits du compte de résultat,
- ♦ les colonnes numérotées 3 et 4 dans le tableau font apparaître les montants de ressources collectées auprès du public : côté « ressources » est indiquée la nature des ressources collectées auprès du public et côté « emplois » est indiqué comment ont été affectées ces ressources à chaque ligne d'emploi.

7.1 Les colonnes 1 et 2 du CER qui correspondent au compte de résultat

7.1.1 Colonne 1 : Emplois 2019

7.1.1.1. Missions sociales

Montant 1 062 120 €

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 16 janvier 2010 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales. »

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF pour les comités au sein des entreprises de gaz et d'électricité, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...

Définition et répartition des coûts directs et indirects

Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition.

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

7.1.1.2. Frais de recherche de fonds

Montant 49 997 €

7.1.1.2.1. Frais d'appel à la générosité du public

Montant 31 040 €

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ frais du service de gestion du fichier des personnes en relation avec le Secours Populaire Français,
- ♦ campagne du Don 'actions.

7.1.1.2.2. Frais de recherche des autres fonds privés

Montant 18 399 €

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :



- ♦ initiatives liées à la campagne du Don 'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises,
- ♦ organisation d'initiatives, braderies.

7.1.1.2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics **Montant 558 €**

7.1.1.3. Frais de fonctionnement **Montant 265 648 €**

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ locaux
- ♦ administration générale
- ♦ communication
- ♦ frais du mensuel du SPF de publications et coût de gestion du site internet.
- ♦ frais de tenue des instances de l'Association,
- ♦ frais de direction générale.

7.1.1.4. Engagements à réaliser sur ressources affectées **Montant 19 746 €**

Il s'agit du report des fonds affectés collectés sur 2019 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2019 et non encore dépensées au 31/12/2019, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

7.1.2 Colonne 2 : Ressources 2019

7.1.2.1. Produits de la générosité du public **Montant 168 785 €**

7.1.2.1.1. Dons et legs collectés

- ♦ Dons manuels non affectés **Montant 90 506 €**
Ces dons représentent les dons non affectés ainsi que les dons reçus dans le cadre de la campagne du Don 'actions (campagne pour financer le fonctionnement de l'Association).
- ♦ Dons manuels affectés **Montant 74 337 €**
Ces dons représentent les dons pour lesquels le donateur s'est prononcé quant à l'utilisation à en faire par l'association : activité, zone géographique
- ♦ Legs et autres libéralités non affectées **Montant 3 942 €**
Tous les legs, donations ou assurances vies sont administrés par l'association nationale. Conformément aux vœux du testateur, les fonds après règlement du dossier sont remis à la disposition immédiate de la fédération précisément instituée dans le testament, la donation ou l'assurance vie.
- ♦ Legs et autres libéralités affectées **Montant 0 €**

7.1.2.1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public **Montant 0 €**

Cette rubrique regroupe les produits nets sur cessions de VMP et les autres produits financiers liés à la générosité du public.

7.1.2.2. Autres fonds privés **Montant 767 248 €**

Cette rubrique regroupe les dons d'entreprises et de fondations ainsi que les recettes des initiatives de collecte populaire menées par l'association et la participation des personnes accueillies aux activités du SPF.

7.1.2.3. Subventions et autres concours publics **Montant 242 416 €**

Cette rubrique regroupe les soutiens financiers accordés à l'association par l'état et les établissements publics à tous les échelons.

7.1.2.4. Autres produits **Montant 125 794 €**

Cette rubrique regroupe notamment les ventes, les autres produits financiers, les transferts de charges, les autres produits de gestion courante, les régularisations sur fonds dédiés.

7.1.2.5. Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs **Montant 23 200 €**

Il s'agit de la reprise des sommes reçues au titre des missions et non encore dépensées à la fin de l'exercice précédent (fonds dédiés). Pour le détail se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

7.2. Les colonnes 3 et 4 du CER qui correspondent au suivi des seules ressources collectées auprès du public

7.2.1. Colonne 4 : suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019

Dans cette colonne du CER sont détaillées uniquement les ressources collectées auprès du public.

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique :

« Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),

Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,

Des produits financiers issus des placements de ces ressources.

Les recettes financières hors générosité publique sont toutes les recettes de l'association à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.

Elles se composent principalement à ce jour des dons financiers des personnes morales (entreprises, fondations, associations, collectivités ...) qu'ils soient affectés ou non affectés, du mécénat, des subventions, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives.

Le « report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice » est porté à 0€ équivalent au T7 du CER du 31/12/2018.

La « variation des fonds dédiés collectés auprès du public » correspond à la différence entre :

	Fonds dédiés totaux (= compte de résultat)	<u>Dont</u> fonds dédiés collectés auprès du public
Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs (A)	23 200,13	169,86
Engagements à réaliser sur ressources affectées (B)	19 746,35	3 330
Solde pour 2019 (A)-(B)	3 453,78	-3 160,14

7.2.1. Colonne 3 : affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée comme suit pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées avec eux.
- ♦ Les ressources affectées par le donateur sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci.
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Soit, les fonds collectés auprès du public et non affectés par celui-ci financent :

- ♦ Les Missions sociales
- ♦ Les Frais de recherche de fonds
- ♦ Le Fonctionnement

Principe d'affectation des fonds de la générosité publique au financement des immobilisations :

CAS 1 : Au cours de l'année N, **aucune immobilisation n'a fait l'objet d'un financement sur des fonds de générosité publique** des années antérieures. Le principe adopté est le suivant : si l'acquisition d'une immobilisation significative devait être réalisée, elle devrait faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration de l'Association Nationale. Cette décision devrait être assortie d'un plan de financement pluriannuel précisant explicitement la quotité de générosité publique utilisée.



Actif - Créances au 31/12/2019

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En €uros	Année 2019
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	8 800
Participations	
Autres titres immobilisés	14 620
Prêts	
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	59 616
Autres créances:	104 078
<i>Personnel</i>	2 323
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	6 472
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	54 727
<i>Autres</i>	40 556
Charges constatées d'avance	16 637
TOTAL	203 752





Actif - Détails des charges constatées d'avance

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En euros	Année 2019
Exploitation courante	16 637
Données financières	
Données exceptionnelles	
TOTAL	16 637





Actif - Mouvements de trésorerie

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	779 824	761 921
<i>Placements divers</i>	4 290	25 938
<i>OPCVM</i>		
Fonds National de Solidarité	775 534	735 984
Comptes courants	62 680	62 010
Caisses	3 824	4 025
TOTAL	846 328	827 957





Actif - Mouvements des amortissements

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En €uros	Montant en début d'exercice 2019	Augmentations: dotations de l'exercice 2019	Diminutions: reprises de l'exercice 2019	Montant en fin d'exercice 2019
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	711			711
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	711			711
Agencements et aménagements de terrain				
Constructions	9 948	2 213		12 161
Installations techniques, matériel et outillage industriel	154 445	5 665	1	160 109
Autres immobilisations corporelles:	304 348	54 926	93	359 181
<i>Installations générales, agencements divers</i>	147 785	30 361	93	178 053
<i>Matériel de transport</i>	131 531	23 473		155 004
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	13 522	448		13 970
<i>Mobilier</i>	11 511	643		12 153
Biens grevés de droit				
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	468 741	62 804	94	531 452
TOTAL GENERAL (I+II)	469 452	62 804	94	532 162





Actif - Mouvements des immobilisations

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En €uros	Valeur brute au 01/01/2019	Acquisitions et créations en 2019	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2019	Valeur brute au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	711			711
Avances et acomptes sur immobilisations en cours				
Immobilisations incorporelles (I)	711			711
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrain				
Constructions	88 300			88 300
Installations techniques, matériel et outillage industriel	175 067	2 277		177 344
Autres immobilisations corporelles:	524 550	97 520		622 070
<i>Installations générales, agencements divers</i>	311 903	97 520		409 423
<i>Matériel de transport</i>	185 739			185 739
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	14 051			14 051
<i>Mobilier</i>	12 857			12 857
Biens grevés de droit				
Avances et acomptes sur immobilisations en cours		8 800		8 800
Immobilisations corporelles (II)	787 918	108 597		896 515
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés		6 658		
Prêts				
Autres	14 900	- 280	6 658	14 620
Immobilisations financières (III)	14 900	6 378	6 658	14 620
TOTAL GENERAL (I+II+III)	803 529	114 975	6 658	911 845





Actif - Produits à recevoir

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2019
Avances et acomptes versés sur commande	
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	
Autres créances:	61 199
<i>Personnel</i>	
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	6 472
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	54 727
<i>Autres</i>	
Produits à recevoir	9 424
TOTAL	70 623





Actif - Stocks

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En €uros	Stocks au 01/01/2019	Reprise de stocks au 31/12/2019	Nouveaux stocks au 31/12/2019	Stocks au 31/12/2019
Stocks des autres approvisionnements	5 444	5 444	3 059	3 059
Stocks des marchandises				
TOTAL	5 444	5 444	3 059	3 059





Compte de résultat – Evolution des produits d'activités inscrits au compte de résultat

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En €uros	exercice 2019	Exercice 2018	Evolution en %
Ventes de marchandises, de services et publications SPF	10 823	911	1088%
Subventions d'exploitation hors subventions privées	242 416	250 911	-3%
Dons manuels	164 843	149 309	10%
Mécénat, parrainage et autres concours privés	10 031	21 146	-53%
Legs	3 942		
Participations des destinataires de la solidarité	90 734	92 413	-2%
Produits d'initiatives	666 483	643 370	4%
Cotisations statutaires	3 282	3 670	-11%
Autres produits	72 330	83 634	-14%
Reprises sur provision et transferts de charges	24 190	25 547	-5%
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	23 200	66 630	-65%
TOTAL	1 312 275	1 337 541	-2%





Passif - Détails des charges à payer

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En euros	Montants au 31/12/2019
Intérêts courus sur emprunts	
Avances et acomptes reçus sur commande	
Fournisseurs - Factures non parvenues	
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	41 275
<i>Personnel</i>	31 349
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	9 926
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	
Charges à payer	24 757
Créditeurs divers	29 906
TOTAL	95 938





Passif - Détails des produits constatés d'avance

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2019
Exploitation courante	34 962
Données financières	
Données exceptionnelles	
TOTAL	34 962





Passif - Variations des fonds dédiés

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En euros	Etats des fonds disponibles au 01/01/2019	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Etats des fonds disponibles au 31/12/2019
Variations des fonds dédiés sur subventions				
Variations des fonds dédiés sur dons et legs	6 270	170	3 330	9 430
Variations des fonds dédiés sur autres ressources	77 833	23 030	16 416	71 219
TOTAL	84 102	23 200	19 746	80 649





Passif-Etat des dettes au 31-12-2019

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

Exercice : 2019

En euros	Montants au 31/12/2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	
<i>Emprunts</i>	
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	
<i>Dettes financières</i>	
Emprunts auprès des structures SPF	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 706
Dettes fiscales et sociales:	59 838
<i>Personnel</i>	36 274
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	22 237
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	1 328
Dettes sur immobilisations	6 094
Autres dettes	81 403
Produits constatés d'avance	34 962
TOTAL	267 003



FED FK 006 0 00000 000029		Fédération des ALPES MARITIMES		2019	
EMPLOIS	Emplois (=compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2019	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 (= compte de résultat)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		0,00
1. Missions Sociales	1 062 120	165 625	1. Produits de la générosité du public	168 785	168 785
1.1. Réalisées en France	1 014 886	148 601	1.1. Dons et legs collectés	168 785	168 785
			Dons manuels non affectés	90 506	90 506
			Dons manuels affectés	74 337	74 337
			Legs et autres libéralités non affectées	3 942	3 942
			Legs et autres libéralités affectées	0	0
1.2. Réalisées à l'étranger	47 234	17 024	1.2. Autres produits liés à l'appel de la générosité du public	0	0
2. Frais de Recherche de fonds	49 997	0	2. Autres fonds privés	767 248	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	31 040	0			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	18 399	0	3. Subventions et autres concours publics	242 416	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	558	0			
3. Frais de fonctionnement & autres charges	265 648	0	4. Autres produits	125 794	
Total :		165 625			
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	1 377 765		I - Total des Ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	1 304 243	
II - Dotations aux provisions	0		II - Reprise de provision	0	
III - Engagement à réaliser sur Ressources affectées	19 746		III - Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs	23 200	
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		- 3 160
IV - Excédent de ressources de l'exercice	0		V - Insuffisance de ressources de l'exercice	70 068	
Total général :	1 397 512		VI - Total général :	1 397 512	165 625
V - Part des acquisitions d'immobilisation brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la 1ère application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		165 625	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		165 625
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		0

Missions sociales	2 742 035		Bénévolat	1 163 668	
Frais de recherche de fonds	47 979		Prestations en nature	158 509	
Frais de fonctionnement at autres charges	254 930		Dons en nature	1 722 768	
Total :	3 044 945		Total :	3 044 945	

